



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 2014-1308

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté le règlement suivant :

- Lors de la séance du 20 janvier 2014 le règlement 2014-1308 adoptant accordant un crédit de taxes à la construction commerciale, industrielle et résidentielle.

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 23^e jour de janvier 2014

Le greffière adjointe

Kathleen Bossé